

MINISTERE DE L'EQUIPEMENT  
ET DU LOGEMENT  
Service des Affaires Economiques  
et Internationales S.A.E.I.



**POLITIQUES ETRANGERES  
DE L'HABITAT INSALUBRE**

11, rue Chardin 75 PARIS XVI<sup>e</sup> tel. 870 23 86. Novembre 1971

**questionnaire**

CDAT  
1786 B





- CHAPITRE IV -

ENQUETE SUR L'HABITAT INSALUBRE

IV. a.) LA LOCALISATION DE L'HABITAT INSALUBRE

IV. b.) LES GROUPES HUMAINS CONCERNES PAR L'HABITAT INSALUBRE

- DONNEES GLOBALES
- DONNEES ETHNIQUES
- DONNEES DEMOGRAPHIQUES
- DONNEES ECONOMIQUES
- SANTE
- DONNEES SOCIOLOGIQUES

IV. c.) DESCRIPTION DE L'HABITAT INSALUBRE

---

Ce questionnaire a été établi au S.M.U.H. par :

MM. DOSSIER,  
PIQUERAS - architectes urbanistes

sous la direction de F. BODIN - architecte DPLG - urbaniste

## INTRODUCTION

### - LA NOTION D'HABITAT INSALUBRE -

Nous sommes conscients des difficultés que vous éprouverez pour répondre aux questions de ce chapitre.

En effet, "HABITAT INSALUBRE" est une notion généralement imprécise et nous pensons qu'il ne sera pas facile, pour vous, de trouver une ou plusieurs notions équivalentes si nous ne vous précisons pas davantage ce que nous entendons, nous-mêmes, par "HABITAT INSALUBRE".

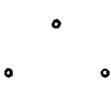
Bien que cette notion soit aussi vague en France qu'ailleurs, nous essayerons néanmoins de délimiter une enveloppe générale à partir de quelques paramètres qui, à notre avis, interviennent nécessairement.

Auparavant, nous poserons deux préalables qui nous paraissent indispensables :

- 1°) - La notion d'HABITAT INSALUBRE ne peut être appliquée aux logements seuls, mais à un **ENSEMBLE FORME PAR LES LOGEMENTS, SES HABITANTS, ET SES PROLONGEMENTS TECHNIQUES ET SOCIAUX** (infrastructure, équipements).
- 2°) - Le logement étant pour nous un élément de l' "habitat", la notion de "logement insalubre" ne doit pas être délaissée, mais elle nous paraît surtout applicable à des "catégories" ou "groupes" de logements plutôt qu'à des cas isolés.

Les "groupes" tels que : "quartier insalubre", "flot insalubre" et même "bâtiment insalubre" nous paraissent plus facilement appréhendables et peuvent faire l'objet d'actions plus rationnelles que des cas isolés.

Les "catégories" telles que : étage sous les combles des immeubles de certains quartiers résidentiels, hôtels meublés ou caves d'immeubles, offrent les mêmes avantages.



Ayant posé ces deux préalables, nous avons choisi deux types de paramètres :

1. Ceux qui se réfèrent aux rapports entre les éléments constitutants de l'habitat insalubre, à savoir : les habitants, les logements et leur environnement :
  - sous-intégration économique,
  - sous-intégration sociale,
  - sous-intégration politique,
  - sous-intégration physique.
2. Ceux qui se réfèrent aux "caractéristiques" de l'habitat insalubre :
  - précarité foncière,
  - précarité sur le plan de la construction,
  - précarité sur le plan des infrastructures et de l'équipement.

Partant de là, nous avons limité (provisoirement) le "champ d'application" de la "notion d'habitat insalubre" à trois grands groupes :

- a) - "... Les "bidonvilles" stricto sensu : on les trouve dans des agglomérations où l'économie "moderne" a déjà une grande importance ; ils sont caractérisés par l'importance que tiennent les matériaux de récupération (vieux bidons, vieilles caisses etc....) dans la construction, par des plans totalement différents de ceux des maisons rurales et par une grande précarité des structures foncières.
- b) - les pseudo-villages suburbains : on les trouve dans des agglomérations où l'économie "moderne" n'est pas encore très développée. Les constructions ressemblent beaucoup, quant au plan et aux matériaux utilisés, à celles des maisons rurales de certaines régions du pays. Ces pseudo-villages ont souvent bénéficié de concessions foncières accordées par l'administration.

- c) - Les quartiers urbains taudifiés et surpeuplés : ils se trouvent souvent dans le centre des villes. Créées pour des catégories sociales plus ou moins favorisées qui les ont abandonnées par la suite, ces demeures ont été repeuplées par des effectifs considérables. Ceux-ci ont été souvent amenés à édifier à l'intérieur des anciennes constructions un véritable "bidonville interne" qui ne se voit guère de la rue" ... (1).

La notion d'HABITAT INSALUBRE se trouverait donc à l'intérieur du champ composé par ces paramètres.

Il est évident que des précisions sur chacun d'eux sont indispensables pour que cette notion se "précise" et puisse être utilisable.

Mais en fait on rencontre de réelles difficultés chaque fois que l'on essaye d'établir, dans ces paramètres, les "SEUILS" à partir desquels on pourra considérer "insalubre" chaque cas étudié.

A titre d'illustration, nous nous bornerons à montrer les difficultés que l'on rencontre pour déterminer les "SEUILS DE PRECARITE" :

"Dans le DOMAINE FONCIER, par exemple, la liste des situations allant du plus précaire au plus stable pourrait être établie comme suit :

I - Occupation de fait :

- a) - "trouble" :-le terrain a un propriétaire qui le revendique,  
-il est revendiqué par l'Etat propriétaire,  
-il est revendiqué par une personne privée
- b) - "tranquille" : - terrain sans maître, ou maître inconnu, ou impuissant (terrain en litige),  
- terrain appartenant à une personne publique ou privée, mais non revendiqué par ladite personne.  
- terrain tribal ou ancestral : l'occupation du terrain est "acceptée" par le chef selon des procédures coutumières non reconnues par le droit officiel.

---

(1) Extrait du "Document n° 3 pour la préparation du Colloque sur les Formes de Croissance Urbaine sous-intégrées".  
Article d'Y. Lacoste - Paris/SMUH - Juillet 1970.

2 - Occupation de droit :

- a) - un permis provisoire et révocable a été accordé par la puissance publique sur son domaine.
- b) - un contrat de location a été passé entre le propriétaire du sol et le locataire : le type de contrat va du contrat simple au bail emphytéotique à 99 ans.

3 - Propriété :

- a) - propriété incomplète : droit de propriété accordé par l'Etat à un particulier, diminué du droit de vente;
- b) - propriété en gestation : période transitoire pendant laquelle l'acheteur du sol s'efforce de remplir les obligations que lui impose le vendeur pour devenir propriétaire (concession provisoire en Afrique) ;
- c) - propriété complète.

Le problème de la détermination d'un "seuil" à partir duquel on considère qu'il y a "précarité" est très complexe.

La notion de précarité dans un domaine ne peut découler de la seule analyse de ce domaine ; elle est relative à chaque cas.

Pourtant, certaines situations sont par elles-mêmes précaires de façon certaine.

C'est le cas, par exemple, dans le domaine foncier lorsqu'il y a occupation de fait sur des terrains revendiqués par un propriétaire. Ou encore dans le domaine des infrastructures où l'insuffisance ou l'inexistence de l'approvisionnement en eau constitue un facteur toujours négatif.

D'autres situations ne sont jamais, par elles-mêmes, précaires. C'est le cas pour l'évacuation des excréments où l'inexistence totale d'un réseau peut, si la densité de population est faible et le quartier étendu, être une solution bien adaptée, mais qui peut devenir précaire en fonction d'autres critères tels que variation de la densité, nature du sol, pluviométrie, approvisionnement en eau etc ...

C'est aussi le cas de certaines formes de constructions légères bien adaptées au nomadisme par exemple, et dont la précarité s'affirme avec la variation d'autres critères (1).

La mise en relation avec d'autres facteurs est donc indispensable pour déterminer les "seuils de précarités".

---

(1) Ces réflexions s'inspirent de l'article de A. Piqueras.op. cit.

# QUESTIONNAIRE



VOTRE NOTION D'HABITAT INSALUBRE -

- 1 - Y a-t-il dans votre pays une ou plusieurs définitions de l'HABITAT INSALUBRE ?  
Quelle est-elle ? (ou quelles sont-elles ?)
- 2 - Quelle en est l'origine ? (Législative, administrative, universitaire, etc...)  
Qui en sont les auteurs ? (le Parlement, un ministère, une faculté, un groupe de réflexion...)
- 3 - S'il n'existe pas de définition (s) de l'HABITAT INSALUBRE, existe-t-il des définitions d'une notion équivalente (habitat défectueux, habitat vétuste, habitat temporaire...)?
- 4 - Cette (ces) définition (s) d'HABITAT INSALUBRE a-t-elle (ont-elles) une valeur légale, administrative, technique ? En d'autres mots, une zone déclarée "insalubre" bénéficie-t-elle "automatiquement" de crédits spéciaux, de droits d'expropriation, etc... ou s'agit-il seulement d'une terminologie technique ?
- 5 - Dans le cas d'une déclaration d'insalubrité, quelles en sont les formes d'application, les conséquences administratives, juridiques ou autres ?
  - au niveau de l'immeuble,
  - de l'îlot,
  - d'une zone, etc...
- 6 - Si l'HABITAT INSALUBRE est défini à partir de certaines normes, quelles sont-elles ?  
Quels sont, à l'intérieur de ces normes, le ou les "seuils d'insalubrité" ?
- 7 - Votre définition d'HABITAT INSALUBRE est-elle applicable à tous les types d'habitat indépendamment de leur localisation ?  
Au contraire, varie-t-elle ?  
Quelles sont alors ces variations ? (1)
- 8 - Votre (vos) définition (s) d'HABITAT INSALUBRE est-elle (sont-elles) ancienne (s) ou récente (s) (date si possible) ? A-t-elle (ont-elles) subi des changements ? Lesquels ?  
Quelle a été la cause de ces changements ? Quelles en ont été les conséquences ?

---

(1) Dans le cas d'une définition normative, par exemple, les seuils d'insalubrité sont-ils les mêmes pour l'habitat rural et l'habitat urbain, pour les grandes et petites villes, pour toutes les densités, pour toutes les régions ? Ou, au contraire, varient-ils selon ces critères ?

- 9 - Les considérations d'"hygiène publique" ont-elles ou non une part prépondérante dans votre définition de l'HABITAT INSALUBRE ?
- 10 - Ces considérations d'hygiène publique se rapportent-elles à l'habitat lui-même (équipement sanitaire, ensoleillement, ventilation, densité d'occupation, etc...) ?  
Ou bien se rapportent-elles aux habitants (maladies endémiques, vitesse de propagation, etc...) ?  
Comment ces considérations d'hygiène publique interviennent-elles dans la définition de l'habitat insalubre ?
- 11 - Existe-t-il dans votre pays un système d'appréhension systématique du phénomène d'insalubrité (par exemple une "banque de données", des recensements...) ?  
Le cas échéant, pourriez-vous décrire rapidement ce système ou cette institution ?
- 12 - Votre définition d'HABITAT INSALUBRE recouvre des types d'habitat dont l'aspect physique et la population peuvent être très dissemblables par exemple : les bidonvilles périphériques des grandes métropoles, les pseudo-villages, les taudis des vieux quartiers urbains, etc... Pouvez-vous dresser une liste des types d'habitat que votre définition recouvre ?

NOTA : LES REPONSES AUX QUESTIONS QUI SUIVENT SERONT FAITES EN REFERENCE A LA TYPOLOGIE D'HABITAT INSALUBRE QUE VOUS VENEZ D'ETABLIR.

# CHAPITRE 1

## LA POLITIQUE OFFICIELLE DE L'HABITAT INSALUBRE -

- 13 - Votre gouvernement a-t-il exprimé officiellement les objectifs, à long et court terme, de sa politique concernant l'HABITAT INSALUBRE ?
- 14 - Si oui, pouvez-vous citer le (s) texte (s), ou nous le résumer, et nous donner les références ?
- 15 - Sinon, existe-t-il un texte (officiel ou non) où les points de vue du gouvernement au sujet de l'habitat insalubre sont exprimés ? .  
Pouvez-vous nous le résumer et nous en donner les références ?
- 16 - Cette politique est-elle uniforme sur l'ensemble du territoire et pour tous les types d'habitat insalubre, ou bien existe-t-il des zones ou des cas prioritaires et pour quelles raisons ?
- 17 - La politique de l'immigration détermine-t-elle en tout ou partie la politique de l'habitat insalubre ?
- 18 - Si la politique du gouvernement à l'égard de l'habitat insalubre dans son ensemble n'est pas explicitée, pouvez-vous nous indiquer les attitudes du gouvernement à l'égard :
  - 1°)- du logement social par rapport à la politique globale du logement
  - 2°)- des zones de rénovation
    - des vieux quartiers urbains
    - des bidonvilles
  - 3°)- des travailleurs migrants
    - du sous-prolétariat
- 19 - De quand datent les actuelles positions du gouvernement à l'égard de ces problèmes ?
- 20 - A-t-il eu des positions différentes ? Lesquelles ?  
A quelle époque ? Quelles ont été la ou les causes du changement ?



## CHAPITRE 2

### LES MOYENS EXISTANTS OU PROJÉTÉS POUR UNE POLITIQUE DE L'HABITAT INSALUBRE -

#### II.a.) L'APPAREIL ADMINISTRATIF, SERVICES PUBLICS, PARA-PUBLICS, PRIVÉS :

- 21 - Quels sont les services ou organismes publics qui ont pour but de s'occuper des problèmes concernant chaque type d'habitat insalubre ou chaque groupe humain concerné ?
- 22 - Pour les plus importants, pouvez-vous nous faire une description sommaire :
  - de leurs buts précis,
  - de leur constitution,
  - de leurs formes d'action,
  - de leurs rapports entre eux,
  - de leurs rapports avec le reste de l'administration.
- 23 - Pouvez-vous nous donner une idée de l'implantation de leurs services ?
- 24 - Pouvez-vous nous indiquer leurs zones d'action ?
- 25 - Connaissez-vous la date de création de ces organismes et leur forme primitive ? Les dates des changements et leurs causes ?
- 26 - Pouvez-vous faire un inventaire rapide des organismes privés et para-publics qui s'occupent, soit d'un type d'habitat insalubre, soit d'un groupe humain qui y vit généralement ?
- 27 - Pouvez-vous nous indiquer l'implantation géographique de ces organismes et nous donner leurs dates de création ?
- 28 - Pouvez-vous faire une brève description de leurs formes d'action ?

#### II.b.) LE CADRE LEGISLATIF :

- 29 - Pouvez-vous faire l'inventaire des lois principales concernant :
  - l'habitat insalubre en général,
  - les bidonvilles ou autres formes (selon votre propre typologie),
  - les groupes humains concernés :
    - . travailleurs migrants,
    - . couches pauvres de la population,
    - . cas sociaux,
    - . ou autres, etc...



- 43 - Les investissements privés ou para-publics sont-ils calculables ?
- 44 - Si oui, par quelle méthode ?
- 45 - Pouvez-vous avancer un chiffre pour l'année 1969 ou une autre année proche ?
- 46 - Sinon, pouvez-vous estimer en % la part du secteur privé par rapport au budget public ?
- 47 - Pouvez-vous faire une répartition grossière des investissements privés par type d'habitat ou par groupe humain, et pour quelques années ?
- 48 - Pouvez-vous les localiser géographiquement ?
- 49 - Quelles sont les sources de financement public (budget de l'état, fonds nationaux, internationaux, etc...) et privé ?

II.d.) LES PROJETS :

49 bis - Avez-vous connaissance de projets tendant à modifier

- l'appareil administratif,
- le cadre législatif,
- le budget,

pour améliorer les moyens de votre politique de l'habitat insalubre ?



### CHAPITRE 3

#### LES OPERATIONS -

##### III.a) SUR L'HABITAT INSALUBRE LUI-MEME :

50 - Quelles sont les formes d'action sur l'habitat insalubre dans votre pays ? sont-elles curatives comme, par exemple : la démolition et la rénovation, la restauration, l'équipement du logement. etc... ?

Existe-t-il des formes d'action de caractère préventif ? (attribution réglementaire d'un % de logements construits aux travailleurs, réserves foncières, construction de logements très économiques etc.)

51 - A partir de quels critères sont fixés les choix pour telle ou telle autre forme d'action ?

52 - Pouvez-vous situer géographiquement les opérations déjà réalisées, en cours de réalisation et projetées.

1° - en faisant référence au nombre de logements, à la population concernée, aux crédits engagés, à la date et aux délais de réalisation, à l'organisme chargé de l'opération, qu'il soit privé ou public ?

2° - en indiquant le type de logement ou de relogement réalisé ou projeté (collectif ou individuel)

53 - Quelle est l'unité territoriale choisie pour chaque type d'opérations : logement, flot, quartier, zone ? Pour quelles raisons ?

##### III.b) SUR LES GROUPES HUMAINS CONCERNES :

54 - Pouvez-vous étudier une liste de tous les types d'action concernant les groupes humains qui vivent en habitat insalubre ?

- par exemple : . encadrement technique pour la construction,
- . assistance légale,
- . aide familiale,
- . coopératives,

par groupes humains (1) par types d'habitat, et selon leur nature (privée ou publique).

55 - Y a-t-il un moyen d'estimer les populations touchées par ces différentes actions ?

(1) cf. page 11 "Les groupes humains concernés par l'habitat insalubre".

56 - Si oui, quelle est la méthode ?

57 - Pouvez-vous le faire par localisation géographique et par année, en faisant mention des crédits dépensés ?

III.c.) LES ACTIONS INDIRECTES SUR L'HABITAT INSALUBRE OU LES GROUPES HUMAINS CONCERNES -

---

A/ Par l'industrie de la construction :

- 58 - Pouvez-vous citer les mesures privées ou publiques, d'ordre général, qui à votre avis ont des conséquences indirectes sur le problème de l'habitat insalubre ?
  - . dans la politique des salaires,
  - . dans la production de matériaux de construction,
  - . dans les prix des matériaux,
  - . dans la productivité : systèmes constructifs, pré-fabrication, etc...
  - . dans les crédits à la construction, etc...

B/ Par la politique foncière :

59 - Pouvez-vous nous dire si votre fiscalité foncière est différente pour les sols suffisamment bâtis et pour ceux considérés comme insuffisamment bâtis ?

60 - Si oui, comment cette différence se reflète-t-elle sur les impôts fonciers ?

61 - Comment sont calculés vos impôts immobiliers ?

62 - Quelle est votre politique de loyers ?

- . Sont-ils règlementés ? Comment ?
- . Sont-ils taxés ? Comment ?

63 - Dans quelle mesure vos formes d'occupation du sol permettent-elles l'existence de terrains vagues à la périphérie de vos villes ?

En d'autres mots, comment se réalise le passage d'un terrain d'occupation de type rural à une occupation de type urbain : l'achat du terrain par la municipalité, par exemple, signifie-t-il la fin de sa fonction rurale en attendant sa vraie occupation urbaine ? Dans quels délais ? Y a-t-il des dispositions tendant à assurer une occupation constante du terrain pendant son passage de rural à urbain. ?

C/ Par la politique de crédits au logement :

- 64 - Quelle est la gamme des taux d'intérêt pratiquée dans les crédits au logement et dans quels cas sont-ils appliqués ?  
Dans ce domaine, quelles ont été les mesures prises en vue d'améliorer l'habitat insalubre ?
- 65 - Quelles sont les durées des prêts et à quelles conditions sont-elles consenties ?  
Quelles sont les incidences concrètes de ce point sur les possibilités d'amélioration de l'habitat insalubre ?
- 66 - Quel est le montant global annuel des prêts accordés et son évolution ?  
Quel est le pourcentage de ce montant par rapport à l'investissement global dans la construction ?  
Comment est-il réparti : par type de prêt, par organisme prêteur ?  
Quelles mesures ont été prises pour augmenter le montant global et pour modifier sa répartition ?
- 67 - Quelles sont les conditions d'obtention des prêts au logement par type de prêt et quelles mesures ont été prises pour les adapter aux groupes humains vivant en habitat insalubre ?

D/ Par les mesures qui ont une incidence sur la capacité d'acquisition :

- 68 - Dans quelle mesure le régime actuel :
- d'impôts,
  - de salaires,
  - d'allocations logement,
  - d'allocations familiales,
  - d'allocations vieillesse,
  - etc...
- favorise les couches de population concernées par l'habitat insalubre ?  
Y a-t-il eu des mesures tendant à améliorer la situation dans ces domaines ?

E/ Par votre politique de l'immigration :

- 69 - Pouvez-vous faire une description sommaire de cette politique, en traitant les points suivants :
- genèse,
  - cadre actuel : . législation
    - . différents statuts
    - . s'apparente-t-elle à l'une des trois formes connues : -peuplement
      - main d'oeuvre
      - mixte
  - situation pratique,
  - problèmes actuels,
  - mesures correctives,
  - orientation actuelle..... }-intégration
  - droits civiques des immigrants, }-transit
  - facilités de logement, ..... }-mixte
  - durée moyenne de séjour,
  - taux de clandestinité,
  - moyens de régularisation, etc...



## CHAPITRE 4

ENQUETE SUR L'HABITAT INSALUBRE -IV.a.) LA LOCALISATION DE L'HABITAT INSALUBRE :

- 70 - Comment se localise, actuellement, au niveau national l'habitat insalubre tel que vous l'avez défini dans l'introduction ?  
Pouvez-vous donner cette localisation par ville avec le nombre et le type de logements insalubres et l'indication du pourcentage que ce nombre représente par rapport au total ?  
Pouvez-vous établir une carte schématique de cette localisation ?
- 71 - Si vos renseignements ne sont pas assez précis, pouvez-vous faire une appréciation sommaire et classer les villes ou à défaut les régions, en fonction de l'importance de l'habitat insalubre, et faire apparaître, si possible par ordre d'importance, les divers types d'habitat insalubre ?
- 72 - A votre avis, quelles sont les causes d'apparition de l'habitat insalubre (par type) dans ces différentes localisations ?  
Sont-elles liées : - au statut foncier des terrains occupés,  
- à la situation sociale des habitants,  
- à la vitesse d'accroissement de la population,  
- à la pauvreté des organismes responsables,  
- à la non-adaptation ou non-intégration des habitants,  
- à la spéculation foncière,  
- etc... ?
- 73 - Pouvez-vous indiquer, s'il y a lieu, l'évolution de l'habitat insalubre (si possible depuis l'apparition du phénomène) sur le double plan de son importance numérique et de sa localisation ?
- 74 - A votre avis, quelles ont été les causes de cette évolution (par type) ?  
Déplacements ou création de centres de travail, etc... ?  
Est-elle liée, par exemple, à des déplacements de population ou à la création de nouvelles zones d'emploi ?

- 75 - Au niveau des agglomérations, comment sont localisés les différents types d'habitat insalubre ?  
Sont-ils (pour chaque type) : - au centre de la ville,  
- à sa périphérie,  
- ou diffus,  
- etc... ?
- 76 - A votre avis, quelles sont les causes de cette localisation ?  
Sont-elles, par exemple : - une trop faible rentabilité des immeubles,  
- l'invasion des terrains ruraux,  
- l'existence de terrains urbains non affectés en périphérie,  
- la spéculation foncière au centre,  
- etc... ?

IV.b.) LES GROUPES HUMAINS CONCERNES PAR L'HABITAT INSALUBRE :

- DONNEES GLOBALES :

- 77 - Connaissez-vous le nombre total de personnes qui habitent dans des logements considérés insalubres dans votre pays (si possible par type) ?  
- actuellement  
- au cours des années précédentes
- 78 - Pourriez-vous nous indiquer la répartition géographique de cette population :  
- par ville ou à défaut par région,  
- par type d'habitat en indiquant le pourcentage de cette population par rapport à la population totale de la ville ou de la région ?
- 79 - Pouvez-vous nous indiquer cette répartition les années précédentes ?

- DONNEES ETHNIQUES DE LA POPULATION VIVANT EN HABITAT INSALUBRE :

- 80 - Quelle est la proportion des travailleurs étrangers (1) dans la population vivant en habitat insalubre et quelle est sa composition ethnique.
- 81 - Cette composition ethnique a-t-elle toujours été la même ou bien a-t-elle varié et comment ?
- 82 - Quelle est la répartition géographique des différents groupes ethniques qui vivent en habitat insalubre ?

(1) Nous avons adopté la dénomination de "travailleur étranger" tout en étant conscients que dans quelques pays les migrations de main d'oeuvre sont internes (l'Italie etc.), si c'est le cas pour le vôtre nous vous prions de remplacer étranger par migrant.

- 83 - Pour chacun de ces groupes, pourriez-vous donner la proportion de la population vivant en habitat insalubre par rapport à la population totale du même groupe qui vit dans l'ensemble de votre pays ?

- DONNEES DEMOGRAPHIQUES :

- 84 - Pouvez-vous nous indiquer quelle est la situation familiale (célibataire, marié) :
- à l'intérieur du groupe des nationaux
  - à l'intérieur du groupe des travailleurs étrangers .
- 85 - Pouvez-vous nous donner quelques indications sur la répartition de cette population par tranches d'âge ?
- 86 - Quelle est cette même répartition pour l'ensemble du pays et pour les travailleurs étrangers ?
- 87 - A-t-elle varié dans le temps et comment ?
- 88 - La répartition par tranche d'âge est-elle peu différente pour la population de tous les types d'habitat insalubre ou bien varie-t-elle :
- pour chaque type d'habitat ?
  - pour chaque groupe ethnique ?
  - pour les nationaux ?
- 89 - Connaissez-vous ces variations ?
- 90 - Ces variations par type d'habitat et par groupe ethnique ont-elles été toujours les mêmes ou ont-elles évolué avec le temps ? Comment ?

- DONNEES ECONOMIQUES :

- 91 - Quelle est la proportion de la population active vivant en habitat insalubre par rapport à la population totale de l'habitat insalubre ?
- 92 - Quelle est cette même proportion population active/population totale pour l'ensemble du pays ? Et pour les travailleurs étrangers ?
- 93 - Comment a-t-elle évolué dans le temps ?
- 94 - Cette proportion est-elle sensiblement la même pour les habitants de tous les types d'habitat insalubre ? Ou varie-t-elle d'un type à l'autre et d'un groupe ethnique à l'autre d'une façon importante ? Dans quelle mesure ?
- 95 - Cette proportion population active/population totale par type d'habitat insalubre et par groupe ethnique a-t-elle toujours été la même ou a-t-elle varié ? De quelle façon ?

- 96 - Pouvez-vous nous indiquer les variations de cette proportion par ville ou région et par année ou groupe d'années ?
- 97 - Pouvez-vous nous indiquer quelle est la répartition de la population vivant en habitat insalubre par grandes catégories professionnelles : (cadres, agents de maîtrise, employés, ouvriers spécialisés, ouvriers, manoeuvres) et par tranches d'activités (agriculture, mines, industries de transformation, transports, etc...) ?
- globale,
  - pour chaque type d'habitat insalubre,
  - pour chaque groupe ethnique, vivant en habitat insalubre,
  - pour les travailleurs étrangers;  
(par région et par année)
  - pour la population globale du pays.
- 98 - Pouvez-vous nous donner des indications sur le niveau de vie de ces populations en faisant mention à part pour les travailleurs étrangers ?  
(Les salaires par catégorie socio-professionnelle par exemple).
- 99 - Pouvez-vous nous donner la même indication pour la moyenne nationale ?
- 100 - Quelle est la part du logement dans l'ensemble des dépenses des populations de l'habitat insalubre ?
- 101 - Quelle est cette part pour l'ensemble des ménages nationaux et pour les travailleurs étrangers ?
- 102 - A l'intérieur des groupes humains vivant en habitat insalubre quelles sont les principales différences ?
- entre nationaux
  - entre étrangers et nationaux

Par exemple, ces différences concernent-elles :

- les droits civiques,
- l'action syndicale,
- les salaires,
- les impôts,
- les allocations familiales,
- la sécurité sociale,
- le chômage,
- les prêts à la construction (crédits) ?
- etc...

Ces différences ont-elles évolué ? de quelle façon ?

- SANTE :

- 103 - Quel est le taux de morbidité de la population de l'habitat insalubre ?
  - par type d'habitat, région, année et pour les travailleurs migrants
- 104 - Quel est le taux de morbidité pour l'ensemble du pays ?
- 105 - Quelles sont les maladies les plus représentées pour la population de l'habitat insalubre ?
  - par type, région, année et pour les travailleurs migrants
- 106 - Quel est le taux de mortalité infantile pour la population de l'habitat insalubre ?
  - par type, région, année, et pour les travailleurs migrants
- 107 - Quel est le taux de mortalité infantile pour l'ensemble du pays ?
- 108 - A votre avis, y-a-t-il un rapport entre les chiffres précédemment cités sur l'état de santé de cette population et le fait d'occuper un habitat insalubre ? Si oui lequel ?

- DONNEES SOCIOLOGIQUES :

- 109 - Quelles sont les différences culturelles principales entre le mode de vie des populations de l'habitat insalubre et celui de l'ensemble du pays ? Par exemple :
  - rôle de la solidarité à l'intérieur d'une communauté,
  - utilisation des équipements collectifs,
  - taux de scolarisation,
  - faculté d'organisation (syndicale, religieuse ou politique, etc...)

Pouvez-vous donner des références spéciales pour les travailleurs migrants ?
- 110 - Quelle est l'attitude du reste de la population face à ce problème ?
  - racisme
  - indifférence
  - ignorance, etc...
- 111 - Quelles sont les formes d'organisation sociale internes des groupes concernés par l'habitat insalubre ?
- 112 - Quel est le degré et quelles sont les formes de participation de cette population aux structures sociales de la ville ou de la région où elles sont installées ? En particulier, pour les travailleurs migrants ?

IV.c.) DESCRIPTION DE L'HABITAT INSALUBRE :

Dans les questions précédentes, nous avons probablement oublié plusieurs caractéristiques de l'habitat insalubre que vous estimez important de nous signaler : la description paysagiste (physique) des différents types d'habitat insalubre que vous avez énoncés dans l'introduction par exemple.

Nous vous prions donc d'utiliser cette feuille pour faire cette description et compléter à votre guise l'information que vous avez bien voulu nous dispenser dans le chapitre précédent.

f